

A *Rangoon*, le président Hay a visité le centre de prothèses de l'hôpital pour handicapés, où le CICR mène une action d'assistance conjointement avec le ministère de la Santé et la Croix-Rouge birmane. Il s'est également entretenu avec les cadres de la Société nationale.

Lors de son passage à *New Delhi*, le président du CICR n'a pu rencontrer aucun interlocuteur à l'échelon gouvernemental, un remaniement ministériel étant alors en cours; par contre, il a eu des entretiens avec des représentants de la Croix-Rouge indienne.

Durant son séjour à *Dacca*, M. Hay a été reçu par le Chef de l'Etat, le président Hussein Muhammad Ershad, et il s'est entretenu avec les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Il a également rencontré M. Abdul Jabbar, président de la Croix-Rouge du Bangladesh et vice-président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que d'autres responsables de la Société nationale.

Décès de M. Rodolfo Olgiati, membre honoraire du CICR

C'est avec une grande émotion que le Comité international a appris le décès, survenu le 31 mai 1986, de M. Rodolfo Olgiati, membre honoraire du CICR.

Né en 1905 à Lugano, licencié en mathématiques et physique de l'Ecole polytechnique fédérale et ancien élève en langue et lettres italiennes de l'Université de Pérouse, M. Olgiati enseigna dans des collèges-internats en Allemagne et en Grande-Bretagne avant de diriger, en Espagne, l'Œuvre suisse de secours aux enfants (1937-1939). Fondateur du Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, il fut directeur du Don suisse et présida l'Office central suisse d'aide aux réfugiés.

Elu membre du Comité le 20 octobre 1949, M. Olgiati a fait partie de diverses commissions de l'institution, notamment de celle qui avait trait aux secours et aux questions sociales, et a effectué de nombreuses missions pour le CICR. Il s'est aussi intéressé, pour la

Croix-Rouge, aux problèmes des réfugiés et des migrants. Sur le plan plus général, il s'est toujours préoccupé de rendre plus universelle l'idée de la Croix-Rouge et d'améliorer sa diffusion dans les cinq continents, désirant qu'elle apparaisse partout moins «occidentale» afin de permettre sa pénétration dans toutes les civilisations. En décembre 1970, il fut nommé membre honoraire.

Par son ardent et généreux idéalisme et par sa grande expérience dans le domaine des secours, M. Rodolfo Olgiati a rendu de précieux services au CICR. Le Comité lui en conservera une grande reconnaissance.

Le Royaume de Belgique ratifie les Protocoles

Le Royaume de Belgique a ratifié, le 20 mai 1986, les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II), adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Cette ratification était accompagnée de déclarations interprétatives dont nous reproduisons le texte ci-après.

Conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur, pour le Royaume de Belgique, le 20 novembre 1986.

Le Royaume de Belgique est le 58^e Etat partie au Protocole I et le 51^e au Protocole II.

Déclarations interprétatives

En déposant l'instrument de ratification de la Belgique sur le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), fait à Genève le 8 juin 1977, le Gouvernement belge fait les déclarations interprétatives suivantes :

1. Le Gouvernement belge, considérant les travaux préparatoires de l'instrument international présentement ratifié, tient à souligner que le Protocole